Gillet Ann-Sophie

# Devoir maison UE13, pour le 8/12/11

## I. Compte-rendu sur la nécrologie : un genre rédactionnel ?

Françoise Revaz est une Suissesse francophone, docteur en lettres et professeur de linguistique. Dans le cadre de ses recherches sur la narration journalistique elle a étudié la nécrologie.

Cet auteur a constituée un corpus de quatre-vingt articles nécrologiques, relevés dans un seul journal, un quotidien genevois, *Le Temps*, entre avril 1999 et janvier 2000. Elle s’est basée sur cet échantillonnage pour faire des observations et en tirer des généralités, et pour tenter de définir la nécrologie comme étant un genre à part entière.

Le genre est une catégorie pratique, à part entière, se distinguant des autres. Il est défini selon des critères pragmatique, sémantique, énonciatif, structurel et stylistique. Seuls trois d’entre eux ont été utilisés pour qualifier la nécrologie. Ainsi, la nécrologie est annoncée, dès le titre de la page par « Décès », « Disparition » ou « Deuil ». Côté énonciation, elle peut être rédigée par une agence de presse, qui n’est pas nommée ou par un journaliste, qui signe son article. En dernier lieu, il s’agit d’observer similitudes et différences, au sein des rubriques, en termes typographiques et compositionnels textuels. Ces trois définitions sont autant d’outils permettant l’analyse des nécrologies.

En observant les récurrences au sein du corpus de nécrologies et en l’analysant sous la lumière des critères ci-dessus, trois groupes généraux ont été mis à jour : les articles brefs, les articles longs et les articles hybrides. Les brèves annoncent elles-mêmes leur qualité de nécrologie et vont de quatre à une trentaine de lignes, avec une moyenne d’une dizaine de lignes et sont rédigés par une agence de presse. Les articles longs ne s’auto-annoncent pas, sont écrits par des journalistes et font au minimum une cinquantaine de lignes. Les articles courts, hybrides ne s’auto-annonce pas, sont écrits par des agences de presse et leur longueur se situe entre les brefs et les articles longs, avec un minimum de trente lignes.

Chaque type de nécrologie a sa propre structure, de ses éléments péritextuels à son anatomie interne. Les brèves sont structurées en deux parties en un paragraphe et une colonne. En zone péritextuelle, elles n’ont pas de photographies, ni d’interlignes. Rarement un surtitre est utilisé. Il l’est alors en caractères majuscules et gras, évoquant l’ancienne activité ou les circonstances de la mort du défunt.

En général, dans le cœur du texte, le propos est décomposé en trois, avec une ouverture, un corps et une chute. Ici, en ouverture, sont données des informations générales sur le défunt : son nom, sa profession, son âge et les circonstances de son décès. Ces éléments sont développés dans le corps du texte, suivant un ordre linéaire, chronologique. Rarement, le texte est clôturé, et dans ce cas là, le propos porte sur le dernier événement ou le dernier objet produit par le défunt.

Les longs articles sont structurés en trois parties, sur plusieurs colonnes. Ils ont généralement, en composantes textuelles : une photographie, des intertitres, des surtitres et un titre en majuscule et en gras. Elles donnent des informations sur le défunt, son ancienne activité, son décès voire l’hommage rendu.

Dans l’ouverture, le journaliste décrit le défunt et donne les éléments importants de sa vie. Ce résumé est développé dans le corps et agrémenté de commentaires rapportés, en discours direct, de proches du défunt. Dans la chute, le journaliste donne une opinion commune, qu’il fait sienne, et/ou les derniers événements de la vie du défunt et signe l’article de son nom.

Les articles dits hybrides sont constitués des éléments des deux premières catégories. Il comporte des photos, des surtitres et des intertitres, en composantes péritextuelles.

L’annonce du décès est faite dans l’ouverture. Un récit chronologique, rassemblant les faits marquants est développé dans la partie principale et un rapide portrait du défunt. Il est aussi ponctué de propos rapportés. Comme les brèves, la nécrologie de type hybride ne comporte pas vraiment de chute et n’est pas signé par son auteur.

Outre les caractéristiques propres à la définition du genre, un autre outil permet d’approcher la notion de genre : la séquence. En majorité, les séquences sont à dominante descriptive ou narrative. Mais, dans tous les cas, la narration est particulière car elle ne répond pas à toutes les caractéristiques de son type. Elle contient un déroulement linéaire avec des éléments de transformation, à l’image du récit canonique. Mais contrairement à lui, elle ne comporte aucune intrigue. Cette narration se définit plus aisément comme étant une relation d’action.

 Les nécrologies étudiées ont en partage des caractéristiques micro-linguistiques, mais aucun style commun général n’est mis en évidence. Ainsi, le présent est le temps majoritairement utilisé. Il est suivi des temps du passé : passé composé, plus que parfait et présent. Une autre constante porte sur l’image donnée du défunt. Il n’est jamais physiquement décrit. Seuls ses actes et ses traits de personnalité sont rapportés. Dans la construction textuelle, des procédés de reformulation ont été mis en lumière : les anaphores nominales, les comparaisons, les renominations, les appositions et les attributions.

 Des résultats obtenus par l’analyse du corpus de nécrologies, est déduit un thème générique évident : la mort d’un individu. Mais aucun autre aspect ne peut faire l’objet d’une généralisation. De plus la nécrologie est rattachable à d’autres genres, tel celui du portrait. Donc, pour affirmer l’existence d’un genre nécrologique, il faut continuer les recherches sur un plus large corpus d’étude et en questionnant les paramètres énonciatifs et la visée.

## II. Supplément au compte-rendu

Dans le but principal qui est de donner des outils de travail à de futurs journalistes amenés à rédiger une nécrologie, je vous propose de poursuivre la recherche commencée par l’article de Françoise Revaz. Dans sa conclusion, elle donne des pistes de travail, sur les paramètres énonciatifs et la visée, et appelle à enrichir son corpus. Je me propose donc, avec l’aide de quelques rubriques nécrologiques contemporaines, tirées de *Libération* et du *Monde*, et de notes prises lors d’un cours portant sur la rhétorique et la mort, de tenter de répondre à ces questions.

Dans l’ensemble des nécrologies observées, quelle que soit leur longueur, elles sont toutes signées par un journaliste, même les plus courtes. La catégorisation de Françoise Revaz par auteur, différenciant les productions d’une agence de presse et celles d’un journaliste, n’est pas observée. Mais les autres caractéristiques, qu’elle explore, sont présentes.

Un point est important à observer, avant même de rentrer plus avant dans le sujet. La plupart des annonces de décès sont très courtes et ne font que quelques lignes, donnant des informations générales : un nom, un âge, une profession, un lieu, une date et le contexte de la mort, pas plus. Dans tous les cas, l’article est d’autant plus long que le défunt est connu, a marqué son époque et la société. La politique éditoriale est aussi à prendre compte. Un journal met d’autant plus en avant les Hommes qu’il soutient ou qui ont participés à son développement.

Au cœur de l’énonciation, un fait est remarquable : l’absence d’implication du journaliste dans son texte et à l’égard du défunt qu’il portraitiste. Il ne donne ni son opinion ni ses états d’âme et n’apparaît absolument pas dans la construction du texte. Le propos tourne autour du défunt, présenté à la troisième personne du singulier. Les temps utilisés sont le passé simple et le présent, majoritairement dans les résumés biographiques composant le corps le plus important de la nécrologie.

Outre son rôle d’annoncer le décès d’un individu, le journaliste doit aussi résumer l’existence de celui-ci. Il ne s’agit pas de dresser un portrait rigoureusement exact de la personne, mais de lui rendre hommage. Le journaliste est amené à trier, choisir et hiérarchiser les éléments de la vie et du caractère du défunt, en adéquation avec sa visée : faire l’éloge du disparu. De plus, l’espace restreint de la rubrique l’oblige à résumer. Mais comme dans tout choix, rien n’est anodin ; ici aussi, les faits marquants et autres qualificatifs dévoilent la sensibilité, la pensée de son auteur mais aussi de sa communauté discursive. Difficile donc, même pour un journaliste, de faire absolument acte de neutralité, d’objectivité surtout qu’il lui faut avoir un regard mélioratif, non critique. Il est donc plus aisé alors, de faire disparaître toute trace de sa présence, de son passage dans l’écrit.

Le journaliste s’inscrit alors dans une longue tradition littéraire funèbre, même si nombre de ses contraintes diffèrent de celles des auteurs d’antan. Ainsi, dans les différents genres funèbres: les oraisons, les élégies funèbres et les lettres de consolations, l’auteur est présent dans le texte, notamment par son utilisation du pronom « je » mais aussi par l’expression de ses réflexions, de ses sentiments. Sa présence reste rigoureusement codifiée, et ne dépasse pas le cadre de la convenance. Elle est empreinte de lieux communs, ne laissant pas véritablement d’espace à l’expression de sentiments intimes, originaux, sauf dans le cas d’écrits absolument intimes.

A cette différence près qu’est l’implication de l’auteur, la nécrologie reste dans la continuité de ses prédécesseurs, notamment en usant de lieux communs et de qualificatifs mélioratifs pour louer le défunt. Certes, les lieux communs ont évolués et ceux du XVIIème siècle ne sont plus ceux de maintenant, mais la notion de lieux communs, même vilipendée, est toujours ancrée. La nécrologie vise à provoquer l’admiration du lecteur. En rhétorique, selon la classification donnée par Aristote, elle est démonstrative ou épidictique, et se mêle de moralité, pour amener un public à louer ou à blâmer la personne décrite, sans qu’il est a prendre de décision. Dans les rubriques nécrologiques actuelles, la construction de l’éloge se fait selon des principes argumentatifs, suivant un axe défini, par exemple : l’engagement humanitaire ou un talent d’avant-garde.

Certains procédés se retrouvent très facilement dans les nécrologies, pour encenser le défunt et sa vie passée. Jamais physiquement décrit, son nom est toujours associé à des célébrités de son temps et à des institutions, entreprises ou groupes fameux. Si l’Homme était un artiste, il peut être décrit par les termes suivants : « talent », « génie », « pionnier », « avant-gardiste », « magicien », « excellent », « indépendance », etc. Pareillement, un Homme politique qui aura essuyé de nombreuses difficultés sera décrit selon les thématiques suivantes : « engagement », « responsabilité », « mérite », « embûches », « batailles », « sa tâche », « s’acquitter », « récompenser », « concurrence », etc.

La nécrologie est un genre à part entière dans le sens où elle a sa propre visée : louer l’Homme dont elle annonce le décès. Cet aspect semble diverger des valeurs journalistiques : la critique et la recherche de la vérité. Pour autant, les morts ont quasi de tout temps étaient loués, exceptionnellement blâmés. Le journaliste s’enrichit donc de cet héritage littéraire et l’adapte à son postulat actuel : rendre compte et rendre hommage d’une vie, d’un décès. Un grand répertoire de lieux communs, de qualificatifs mélioratifs et d’autres outils peut l’aider dans sa mission. En tant que journaliste, il doit avant tout se détacher de son sujet et ne pas laisser s’exprimer ses affects. Sa présence dans le champ textuel doit rester indétectable. Il doit être seulement question de la personne défunte, dont tout le talent du journaliste consiste à la mettre en valeur.